

# Histoire de loups à Chaingy pendant la Révolution

---

Ces anecdotes ont été rassemblées par notre collègue historien amateur de Chaingy, Jean Claude DUMORT.

Le directoire de Chaingy fait lire à la population, le 5 germinal an III, le décret fixant les primes pour la destruction des loups : 300 livres pour une louve pleine, 250 pour une louve non pleine, 200 pour un loup, 100 pour un louveteau ayant au plus la taille d'un renard. La prime pour une louve pleine est conséquente puisqu'elle représente 200 jours de travail.

Le 30 prairial de l'an V, le commissaire du Directoire auprès de l'administration communale du canton déclare « *les champs de repos de vos arrondissements [comprenez communes] sont dans un état de délabrement qui blesse le cœur [...] par les ordures que l'on fait ou que l'on porte en ces lieux [...] sujets à des exhalaisons pestilentiennes par les fouissements que les loups et autres animaux peuvent faire pour y déterrer les cadavres que l'on y dépose* ». Les cimetières de Chaingy et de La Chapelle étaient alors au chevet des églises, en plein cœur du bourg<sup>1</sup>.

J. Baillon<sup>2</sup> rapporte que des habitants occupés à ramasser du bois mort dans les forêts situées entre Chaingy et Huisseau-sur-Mauves, furent attaqués, le 6 décembre 1814, par une louve monstrueuse qui aurait tué deux personnes et en aurait blessé gravement huit autres. J. Baillon admet qu'un loup a pu attaquer des ramasseurs de bois mais doute fortement du bilan. Nous noterons que le registre de Chaingy ne fait aucune mention du drame supposé. Le préfet fit faire une battue qui amena la destruction d'un loup à Cercottes<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le fait que des loups s'aventurent en zone habitée me paraissait invraisemblable. J'ai consulté à ce sujet Jacques Baillon, auteur de *Nos derniers loups*, publié en 1990 par les Naturalistes orléanais. Celui-ci m'a indiqué que le loup n'est pas l'animal des grands espaces que nous imaginons mais qu'il est capable d'investir des lieux habités lorsqu'il y a pour lui un intérêt ou une nécessité.

<sup>2</sup> Ouv. cité ci-dessus, pages 157 à 163.

<sup>3</sup> La "bête de Chaingy" est le dernier avatar de la "bête d'Orléans", animal mythique qui alimenta l'imaginaire populaire au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est le sujet d'une gravure éditée vers 1820 par Feuillâtre, rue Sainte-Catherine à Orléans, gravure dont un exemplaire est conservé au musée archéologique et historique d'Orléans.